

FORMATION CONTINUE

# CAS en santé mentale et psychiatrie sociale

Haute école de travail social  
et de la santé Lausanne

HE  
TSL

Hes·so

## DÉLAI D'INSCRIPTION

**31 octobre 2022**

## DATE DE DÉBUT

**23 mars 2023**

## DURÉE

**22 jours**

## CRÉDITS

**15 ECTS**

## CONDITIONS FINANCIÈRES

**Finance d'inscription:**

**CHF 200.–**

**Frais de formation:**

**CHF 5'900.–**

## RESPONSABLE

**Ann Tharin**

## INFOS ET INSCRIPTION

**[www.hetsl.ch/ufc](http://www.hetsl.ch/ufc)**

**[formation.continue@hetsl.ch](mailto:formation.continue@hetsl.ch)**

**+41 (0)21 651 62 00**

## Contexte et buts de la formation

Les notions de santé mentale et de psychiatrie sociale ont en commun des réflexions et des interventions qui prennent en compte les interactions entre les individus et leur environnement. Le certificat en santé mentale et psychiatrie sociale a pour but de permettre la découverte et l'approfondissement de diverses approches pratiques et de modèles théoriques qui s'y réfèrent. Il offre l'opportunité d'étudier une pluralité de concepts et de programmes dans la perspective d'une analyse réflexive de leur mise en œuvre dans les domaines de l'action sociale et de la psychiatrie, en particulier dans des dispositifs de réadaptation psychosociale et d'intervention dans le milieu. L'accent est porté sur la connaissance des réseaux et la collaboration entre dispositifs institutionnels et structures étatiques, associatives ou privées.

## Organisation

Le certificat en santé mentale et psychiatrie sociale est composé de deux modules de formation et d'un travail de certification.

## Conditions

Pour accéder à la formation, les candidat-e-s doivent:

1. Être titulaire d'un titre d'une Haute école ou jugé équivalent.
2. Être professionnellement active ou actif dans le travail social ou la santé dans un milieu de travail caractérisé par des enjeux en matière de santé mentale.

Les personnes qui ne sont pas en possession des titres requis peuvent déposer leur candidature selon la procédure d'admission sur dossier.

Les participant-e-s qui travaillent dans des établissements psychiatriques reconnus dans le cadre de la filière psychiatrique adulte (à l'exception du CHUV), des établissements reconnus d'intérêt public (RIP) et de l'AVASAD, pourront, sur examen de leur dossier, bénéficier d'une aide financière accordée par la Direction générale de la santé (DGS) de l'État de Vaud.

**Haute école de travail social et de la santé Lausanne**

Ch. des Abeilles 14 • 1010 Lausanne • Suisse

+41 (0)21 651 62 00 • [www.hetsl.ch](http://www.hetsl.ch)